



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

**SECRETARIAT GENERAL**

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Bureau des élections et des libertés publiques

**ARRETE N°245 /HC/DIRAG/BELP du 13 juin 2017**

**fixant la liste des candidats  
à l'élection législative du 18 juin 2017  
(Deuxième tour)**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE REPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALEDONIE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code électoral;

**VU** la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée, relative à la Nouvelle Calédonie ;

**VU** le décret n° 2017- 616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**VU** le procès-verbal des résultats du premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale dressé par la commission de recensement général des votes le 12 juin 2017,

**VU** les récépissés définitifs délivrés aux candidats;

**SUR PROPOSITION DU SECRETAIRE GENERAL DU HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE**

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** A l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 18 juin 2017, la liste des candidats et de leurs remplaçants dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée est arrêtée, par circonscription, comme suit:

### 1<sup>ère</sup> circonscription

- Mme Sonia BACKES, suppléant M. Jean-Gabriel FAVREAU.
- M. Philippe DUNOYER, suppléante Mme Annie QAEZE.

### 2<sup>ème</sup> circonscription

- M. Philippe GOMES, suppléant M. Gérard POADJA.
- M. Louis MAPOU, suppléant M. Jean CREUGNET.

**ARTICLE 2 :** Le secrétaire général du haut-commissariat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au haut-commissariat de la République, publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux maires de Nouvelle-Calédonie.

Le Haut-Commissaire de la République  
en Nouvelle-Calédonie



Thierry LATASTE